

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

L'immeuble qui abrite l'Office du tourisme aujourd'hui était une mairie école. Il avait, au 1er étage, début du 20 ième siècle, une salle de Tribunal de Justice et Paix. Des documents d'archives relatent des éléments de la vie locale, et des comptes rendus de gendarmerie. En voici quelques extraits...

Ivresse sur la voie publique

4 janvier 1911, à 6h10 du soir, Meur 24 ans, cultivateur à Landieul (Village des potiers) en Herbignac, doit s'expliquer sur le fait d'avoir, sur la RN 165 à Muzillac, conduit une voiture à deux roues attelée d'un cheval, non munie d'une lanterne et dans un état d'ivresse manifeste. Meur Mahé hotelier, le connaissant bien, s'engage à le faire coucher et mettre son cheval à l'écurie.

5 mars 1911, à 22h10, Ivresse dans un débit de boisson (Villeneuve à Péaule) d'un domestique de ferme de Guérande (Loire Inférieure) 42 ans Il ne pouvait à peine se tenir debout et avait devant lui un bol de cidre.

21 juin 1904 à 21h30, arrêté par les gendarmes à cheval et conduit au violon municipal : Meur 41 ans, sans domicile fixe, artiste au Théâtre, en état d'ivresse manifeste, causait par ces faits et gestes, un véritable scandale sur la Place du Marché. Par mesure de sécurité, cet homme a été conduit au violon municipal.

28 avril 1911 à 18 heures, arrêté par les gendarmes à pied : Meur, 26 ans, individu infirme, sans domicile fixe, chanteur ambulant, en état d'ivresse manifeste, troublait la tranquillité des passants et leur cherchait querelle.

CHIEN SANS COLLIER

7 avril 1911, à 11h du matin, par les gendarmes à pied : Mme, 37 ans, ménagère à la ferme de Larhénie en Noyal Muzillac, reçoit une contravention pour un chien de berger sous poil jaune, non muni de collier sur la voie publique.

DEFAUT DE PLAQUES, DE LUMIERE,

24 octobre 1912, à 16h50 : Meur et Meur..... cultivateurs à Bormarais NOYAL, reçoivent une contravention pour une voiture à deux roues, servant aux transport des marchandises et attelée de deux bœufs, non munie de plaque, qui circulait sur le chemin de grande communication No 5 près de Noyal Muzillac.

MARCHE

17 février 1911, à 9h45 du matin : Mme, 38 ans, commerçante de Péaule, reçoit une contravention pour marchander des denrées dans la Grande Rue de Muzillac en dehors de la place désignée.

GUI

9 février 1911, à 3 h 30 du soir : Meur , 55 ans, cultivateur à Louffaut en Noyal Muzillac , reçoit une contravention pour non destruction de gui dans de nombreux pommiers, en infraction d'un arrêté préfectoral de novembre 1910

CHIEN Attelé , 12 mai 1904 : Meur, 41 ans, marchand forain demeurant à Marseille, doit comparaître au tribunal pour avoir un chien attelé.

DIVAGATION, 30 décembre 1910 : divagation de porcs sur un chemin de grande communication, le propriétaire est réputé solvable, mais ignore sa date de naissance